

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 3 février 2022

Lettre adressée aux paramédics

Chers collègues,

Une fois de plus, la direction médicale nationale (DMN) tient à vous remercier de vos efforts soutenus depuis le début de la pandémie. Je prends quelques minutes pour vous spécifier certains détails importants concernant les moyens de pression syndicaux qui ont lieu dans quelques régions du Québec. Si je respecte à 100% vos droits en matière syndicale, la responsabilité première de la DMN est de protéger le public et d'encadrer la pratique de tous les intervenants du préhospitalier. Ce rôle signifie que nous ne pouvons tolérer aucun moyen de pression syndical qui aurait un impact sur la population.

Nous avons eu quelques situations problématiques concernant le transport des usagers dans les milieux hospitaliers. En milieu hospitalier, l'évaluation de l'état du patient et son niveau d'instabilité sont la prérogative exclusive du médecin et de l'infirmière. Ainsi, refuser de transporter un usager que ces derniers considèrent comme instable entraînant des délais dans sa prise en charge est non seulement dangereux pour celui-ci, mais complètement contraire de vos responsabilités et vos obligations de paramédic vis-à-vis des patients. Les directeurs médicaux régionaux ont la responsabilité de sévir si les situations décrites ne reflètent pas une pratique exemplaire.

Je suis convaincu que vous continuerez à démontrer votre expertise et que vous aurez une pratique sans faille dans l'intérêt des patients que vous transportez.

Cordialement,

La directrice médicale nationale,



Élyse Berger-Pelletier, M.D., M.Sc., FRCPC

N/Réf. 22-AU-00195